

SERVICE DES COMMUNICATIONS

Interdiction de faire des feux à ciel ouvert, **des feux d'artifice et des feux dans un foyer muni d'un pare-étincelles**

Sainte-Julienne, lundi 6 juillet 2020 – L'indice de danger d'incendie de la SOPFEU indique TRÈS ÉLEVÉ dans notre région aujourd'hui et pour les jours à venir. La sécheresse des dernières semaines et la chaleur caniculaire sont des facteurs qui augmentent considérablement les risques d'incendie. Pour ces raisons, le Service de sécurité incendie de Sainte-Julienne interdit à compter de maintenant tout feu à ciel ouvert. Par conséquent, il est défendu de faire un feu de joie même avec un foyer muni d'un pare-étincelles. Cette interdiction s'applique également pour les terrains de camping. L'utilisation du matériel pyrotechnique est strictement défendue, une simple étincelle d'un feu d'artifice peut causer rapidement un feu de broussaille et occasionner des dommages considérables.

Le Service de sécurité incendie compte sur la collaboration des citoyens afin de respecter ces interdictions.

Présentement, 10 incendies sont en activité au Québec. Depuis le début de la saison de protection, 535 incendies de forêt ont touché 61 293.1 hectares. La moyenne des dix dernières années à la même date est de 261 feux pour une superficie de 30 326.2 hectares.

- 30 -

Source :
Amélie Huneault
Chef des communications
amelie.huneault@sainte-julienne.com
450 831-2688, poste 7163
www.sainte-julienne.com